

Image not found or type unknown



Une maison deux heritiers , fils et petite fille , partage?

Par **labulle_old**, le **21/06/2007** à **23:04**

ma grand mere est decedee il y a comme heritiers :mon pere (son fils) et sa petite fille (fille de son autre fils deja decede il y a 13 ans)
mes parents ont toujours vecu dans la maison de mes grands parents
na la mort de mon grand pere , les deux fils ont laisser l usufruit a ma grand merernde
puis la mort de mon oncle ma grand mere et mon pere sont faché avec ma cousinern
deux questions :
comment s effectue le decoupage du produit de la vente de la maison entre mon pere et ma cousinern
ma cousine peut elle exiger un loyer de mes parents , si oui sur combien d annees peut elle remonter?

Par **Christelle_old**, le **22/06/2007** à **02:43**

Bonjour,
Le decoupage est simple : en l'absence de testament ce sera 50-50...
En réalité si vous parlez d'usufruit il y a déjà eu un leg d'une partie de la maison. Je suppose que votre grand-père était propriétaire de la moitié de la maison. Mais cela revient au même. Votre cousine a droit a moitié de cette maison, votre père l'autre moitié.
Le loyer, elle peut l'exiger à partir du moment où elle est propriétaire, c'est à dire au décès de votre grand-mère. Par contre j'avoue ne pas savoir si elle peut l'exiger rétroactivement...